



Nos réf. : SP/MH/HA2

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.33 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL - Sinistre Choc de véhicule sur candélabre BG28 – Rue Sainte-Anne.

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, en date du 4 avril 2023, d'une valeur de 3 363.76 € correspondant au remboursement du solde du sinistre dû à un choc de véhicule sur une candélabre rue Sainte-Anne,

DECIDE

Article 1 : Le règlement de la SMACL du 4 avril 2023, d'une valeur de 3 363.76 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 06 avril 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 7 avril 2023

Publié sur le site internet le 7 avril 2023